

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE SEANCE DU 3 AVRIL 2018

**Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

19

**Date de
convocation**

27/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Joël FOUILLER

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - DAMIGNANI - SILVY - GIORGINI - MAUREL - REYNAUD - FREYTAG - HOSTALERY - LUSTENBERGER - LAGORCE - ROUBAUD

Procurations : V.DEBUE à F. SCHMITZ
Y. PHILIBERT à A. FREYTAG

Absents : C. BILLAUD - F. UFFREN - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

Délibération n° DEL 07 – 03.04.18 : FINANCES – Subvention aux associations Rapporteur : Claude MOREL

Les associations locales ont formulé des demandes de subvention pour l'année 2018 dans le cadre de l'exercice de leurs activités et pour l'organisation d'événements particuliers. A cet effet, elles ont fourni leurs comptes ainsi que des fiches actions.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la municipalité a décidé d'accompagner les associations par un soutien logistique, des mises à disposition d'infrastructures municipales et des prestations de communication.

Parallèlement, dans le souci d'une gestion rigoureuse de l'argent public, la commune conditionne le versement d'aides financières aux associations au respect de critères financiers objectifs, basés sur une recherche d'équilibre budgétaire des associations dont les projets et l'activité sont jugés pertinents au regard du dynamisme et de l'intérêt général qu'ils apportent à la commune.

C'est pourquoi, conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer les subventions 2018 aux associations, telles que déclinées ci-dessous :

ASSOCIATION	PROPOSITION ATTRIBUTION 2018
Amicale du Pesquier	2 200,00 €
Amicale Laïque FRJEP	1 000,00 €
Amicale des Pompiers	1 800,00 €

Fédération André Maginot - Caumont	200,00 €
Boules	500,00 €
Club Echec Caumont	250,00 €
Comité de Jumelage	500,00 €
Amicale des Donneurs du Sang Bénévoles	600,00 €
Espace Gym	3 300,00 €
Caumont Foot Ball Club	5 000,00 €
Lou Fourniguié	3 500,00 €
Chorale le Chœur des Collines - Fourniguié	800,00 €
Judo Club Caumontois	2 800,00 €
Les Ecoliers de la Durance	400,00 €
Les Galopants	300,00 €
Le XIII Provençal Caumont	1 800,00 €
Mémoire de Poilus	400,00 €
Parlaren	200,00 €
Parlaren exceptionnel pour spectacle	900,00 €
Prévention routière	150,00 €
RCC XIII	4 000,00 €
Tennis Club Caumontois	2 300,00 €
3ème Age	300,00 €
La Vigilante	1 300,00 €
Foot Vétérans	200,00 €
Les Amis de l'Orgue	1 100,00 €
Billard Club Caumontois	400,00 €
Ecole Caumontoise Rugby XIII	500,00 €

La pointe au clou	200,00 €
Ici et Maintenant	400,00 €
Total	37 300,00 €
Réserve	5 900,00 €
Total général	43 200,00 €

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - DAMIGNANI - SILVY - GIORGINI - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - HOSTALERY - LUSTENBERGER - D. LAGORCE
S'est abstenue : A-M. ROUBAUD

Fait à Caumont, le 3 avril 2018
Le Maire

Joël Fouiller



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400349-20180403-DEL07030418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018

Affichage : 09/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation